

Plan d'action 2016 Approvisionnement de proximité de la restauration collective



Le plan d'actions suivant, proposé par la DRAAF LRMP a été validé lors de la réunion régionale du 17 juin 2016 à Carcassonne.

- **Accompagnement des acteurs dans la mise en place des projets**

La DRAAF poursuit l'accompagnement méthodologique et technique pour les acteurs le souhaitant, au sein de l'ensemble des départements de la région, en lien avec les acteurs facilitateurs du territoire.

Toute structure mettant en place une réflexion, individuelle ou collective, pour introduire des produits locaux en restauration collective peut contacter la DRAAF.

- **Appel à candidatures autour de la mise en lien offre / demande**

La DRAAF a lancé **un appel à candidatures afin d'accompagner la mise en lien entre les acteurs de l'offre et les** La mise en place de temps d'échanges entre l'offre et la demande afin d'aboutir à des solutions concrètes en terme d'approvisionnement et de logistique ne peut pas se faire de façon opérationnelle et concrète à un niveau régional par la DRAAF : nous croyons plus à la réussite d'une mise en place par les acteurs facilitateurs présents sur chacun des territoires.

C'est pourquoi la DRAAF lance cet appel à candidatures dont l'objectif est d'accompagner la mise en place de temps d'échanges professionnels de type speed meeting, temps d'échanges bilatéraux donc, entre l'offre et la demande.

Cet appel à candidatures permettra de conforter ces temps d'échanges lorsqu'ils existent déjà ou de les susciter pour les territoires n'ayant pas déjà mis en place ces actions.

Il ne s'agit pas de mettre en place des conférences ou des forums collectifs mais bien des entretiens bilatéraux.

S'entend par acteur de l'offre tout acteur qui est en capacité de fournir un acteur de la restauration collective : producteurs, groupements de producteurs, entreprises agroalimentaires, transformateurs, coopératives, grossistes, plateformes, etc.

S'entend par acteur de la demande tout acteur gérant ou travaillant au sein d'une structure de restauration collective : élu, cuisinier, gestionnaire, directeur de cuisine, agent de cuisine, etc.

L'objectif est d'accompagner des temps d'échanges sur l'ensemble des 13 départements de la région.

- **Déploiement des formations**

Au-delà du catalogue de formation créé, la DRAAF poursuit son **action autour des formations afin d'améliorer l'offre de formation notamment autour des marchés publics, la communication autour des formations et leur accessibilité (délocaliser les formations).**

Cette action est menée en lien étroit avec le CNFPT et les autres acteurs proposant des formations, et notamment le Rectorat pour la formation des gestionnaires dans les collèges et en interne à la DRAAF pour la formation des gestionnaires des établissements d'enseignement agricole.

- **Réflexion relative aux aspects prix et relations avec les convives.**

Le centre d'innovation CISALI mène des expérimentations sur deux sites de restauration collective en partenariat avec la DRAAF : au restaurant inter-administratif de Toulouse et au lycée agricole de Montauban.

En parallèle, se poursuit **la tenue d'un groupe restreint** dont l'objectif est de travailler sur la construction du prix, la communication sur le prix réel et la distinction prix réel / prix perçu (groupe : CISALI, Toulouse Agri Campus, DRAAF, Mairie de Colomiers, Mairie de Toulouse).

Selon les demandes du réseau régional, il est également possible de poursuivre d'autres groupes de travail restreints qui permettraient de traiter une thématique d'intérêt partagé. L'objectif de ces groupes est d'aboutir à des outils d'aide opérationnels et utilisables par tous.

- **Accompagnement du milieu hospitalier**

La DRAAF propose d'accompagner un GHT volontaire, en partenariat avec l'ARS pour accompagner les établissements hospitaliers sur la thématique.

(NDLR : Restauration collective hospitalière

- les achats des hôpitaux vont être mutualisés sur maximum 3 territoires par département au sein de groupements hospitaliers de territoire qui regrouperont jusqu'à 15 établissements, à compter du 1er juillet 2016. loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

- un établissement pivot gèrera tous les achats.)

- **Actions de sensibilisation des élus**

L'Association des maires de Haute-Garonne va organiser des réunions de sensibilisation et d'information des élus (5 pour couvrir tout le département).

La DRAAF va accompagner l'association à la mise en place de ces temps de rencontres, avec notamment Interbev. Ces réunions seront également à destination des agents en charge des marchés publics et des responsables de cuisine.

Au-delà de la sensibilisation qui sera réalisée, cette expérimentation en Haute-Garonne permettra de dupliquer par la suite ces sensibilisations dans d'autres départements et d'accompagner d'autres associations de maires volontaires.

L'association régionale des maires sera associée à la réflexion afin de faciliter le déploiement de l'action.

- **Accompagnement dans la mise en place d'état des lieux et de diagnostics**

Concernant la mise en place de **diagnostics de l'état actuel de l'offre en produits locaux dans la restauration collective**, la DRAAF peut également accompagner les acteurs qui le souhaitent dans la coconstruction d'enquêtes et de diagnostics sur le plan méthodologique (échantillonnage, construction de questionnaires,...).

L'acquisition de ces données territoriales a plusieurs objectifs : permettre aux acteurs de construire un plan d'actions sur la base d'un diagnostic préalable, enrichir les données à disposition pour mieux comprendre les territoires et faciliter la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Valorisation des expériences réussies**

La DRAAF poursuit également son travail de **valorisation des expériences réussies**.